

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 18 décembre 2020

Présents

Président

Monsieur Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers

Vice-Président

Monsieur Jean-Michel LAIR, Magistrat à la Cour des Comptes

Au titre des parlementaires

Madame Frédérique TUFFNELL, Députée de Charente-Maritime

Monsieur Philippe BOLO, Député du Maine-et-Loire

Monsieur Guillaume GONTARD, Sénateur de l'Isère

Au titre des élus

Monsieur Bruno FOREL, Maire de Fillinges

Monsieur Jean-Pierre GANDOIS, Maire de Crots

Madame Valérie LACROUTE, Maire de Nemours

Madame Laurence MOTOMAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Christophe DELCAMP, Fédération française de l'assurance (FFA)

Monsieur Johnny DOUVINET, Université d'Avignon

Monsieur Philippe ESTINGOY, Agence qualité construction (AQC)

Madame Pascale POUPINOT, Agence Urbanisme Oise les Vallées

Monsieur Ludovic FAYTRE, Institut Paris Région

Monsieur François GERARD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Monsieur François GIANNOCCARO, Institut des risques majeurs (IRMA)

Monsieur Philippe LAGAUTERIE, France nature environnement (FNE)

Madame Myriam MERAD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Madame Sylvette PIERRON, Présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)

Monsieur Freddy VINET, Université de Montpellier

Madame Anne LE FRIANT, Institut de physique du globe de Paris (IPGP)

Madame Anne MANGENEY, Institut de physique du globe de Paris (IPGP)

Madame Catherine GUENON

Monsieur Bruno CINOTTI, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Madame Maryline SIMONÉ, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Monsieur Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance

Monsieur Eric PETITPAS, Mission risques naturels (MRN)

Au titre des Ministères

Services rattachés au Premier Ministre

Monsieur Laurent DUCAMIN, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Monsieur Jérôme GUEHENNEUX, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Monsieur Benoit TRÉVISANI, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Ministère de la Transition Ecologique

Monsieur Cédric BOURILLET, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Madame Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)

Madame Béatrice MICHALLAND, Conseil général au développement durable (CGDD)

Monsieur Mayeul DE DROUAS, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)

Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)

Madame Sybille MULLER, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Madame Coralie NOËL, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance

Monsieur Guillaume VIDAL, Direction général du trésor

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Monsieur Guillaume THOREY, Direction du Budget

Ministère de l'Intérieur

Madame Emilie CROCHET, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Monsieur Yves HOCDÉ, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Madame Constance RITZ, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Monsieur Laurent PETIAU, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Monsieur Didier MARQUER, Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)

Au titre des intervenants

Monsieur Matthias PALUSZKIEWICZ, Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)

Au titre des intervenants

Madame Stéphanie BIDAULT, Centre européen de prévention de risque d'inondation

Absents excusés

Monsieur Christophe PRIOU, Sénateur de la Loire-Atlantique

Monsieur Michel LARIVE, Député d'Ariège

Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule (Guadeloupe)

Monsieur François ADAM, Ministère de la Transition Ecologique

Monsieur Olivier THIBAUT, Ministère de la Transition Ecologique

Monsieur Jérôme SALOMON, Ministère des Solidarités et de la Santé

Madame Valérie METRICH-HECQUET, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ordre du jour

I.	Introduction par Denis Thuriot et validation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2020	5
II.	Actualités	6
○	Axes de travail de la DGPR en matière de risques naturels, bilan et perspectives 2021	6
○	Evolution du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et du Conseil de gestion du FPRNM	8
III.	Suites de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre	10
IV.	Journée internationale de réduction des catastrophes du 13 octobre	12
V.	Programme de travail de l'Observatoire national des risques naturels pour 2021	13
VI.	Projet de livre blanc de l'AFPCN sur la prévention des risques naturels	14
VII.	Propositions de mobilisation des membres du COPRNM	14

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

I. Introduction par Denis Thuriot et validation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2020

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je remercie les participants à cette réunion qui se déroule pour certains en visioconférence. La présentation est publiée sur l'extranet du COPRNM. Je salue Jean-Michel Lair, magistrat auprès de la Cour des comptes, et Président de notre Conseil, pour ses missions relatives au FPRNM, présent au téléphone. La budgétisation du FPRNM dans le PLF 2021 est essentielle, car il s'agit d'un soutien financier majeur pour la prévention des risques naturels.

Nous accueillons trois nouveaux membres désignés par l'Association des Maires de France : Mme Valérie Lacroute, Maire de Nemours ; M. Bruno Forel, Maire de Fillinges ; M. Jean-Pierre Gandois, Maire de Crots.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je précise que le Sénat devrait désigner prochainement le remplaçant de Mme Bories, sénatrice du Gard.

Je reviens sur les phénomènes violents des 2 et 3 octobre dans les Alpes-Maritimes. La remise en état s'annonce lourde et la détresse est grande chez les sinistrés. La mission de notre Conseil ne consiste pas à éradiquer ces événements mais à travailler afin qu'ils aient un impact moindre.

Nous aborderons aujourd'hui la préservation, l'augmentation et la mobilisation des moyens dédiés à la prévention des risques naturels en cofinancement, ainsi que les progrès de la culture du risque. Une nouvelle mobilisation se prépare pour la journée du 13 octobre, que nous souhaiterions voir inscrite comme la date annuelle des assises nationales des risques naturels. Nous aimerions à l'avenir associer les élus, notamment ceux qui manquent de notions sur ce thème, à la démarche de prévention des risques naturels, dès que la situation sanitaire le permettra.

Nous nous pencherons également sur de nouveaux dispositifs de réduction de la vulnérabilité post-catastrophe, ou encore sur les travaux qui évaluent la perception de la prévention.

Nous demeurons dans un contexte d'aléa climatique fort, aux conséquences parfois dramatiques. Après le retour de la convention citoyenne sur le climat, il nous apparaît important que le COPRNM soit consulté par le Gouvernement.

Au cours de la journée mondiale de la prévention des catastrophes naturelles, le 13 octobre, Mme la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili a introduit un webinaire consacré à la prévention des inondations. Celui-ci a permis de recueillir témoignages et attentes des collectivités.

Nous désignerons dans cette séance nos représentants à la Commission Mixte Inondation (CMI).

J'ai également clôturé un webinaire, organisé par la CCR et la DGPR, portant sur la sinistralité et l'exposition de notre territoire aux aléas naturels et la mobilisation du FPRNM. Celui-ci sert la résilience de nos territoires, mais inégalement, et doit donc s'étendre.

Bruno FOREL, Maire de Fillinges

Bonjour à tous. Je suis le Président d'un syndicat qui s'occupe de la vallée de l'Arve, confrontée aux inondations et débordements torrentiels. La région a enregistré quelques grandes catastrophes historiques, comme celles de Saint-Gervais et du Grand-Bornand.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je ne constate pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 7 juillet.

Après consultation, le procès-verbal de la séance du COPRNM du 7 juillet est approuvé à l'unanimité.

II. Actualités par la DGPR

- **Axes de travail de la DGPR en matière de risques naturels, bilan et perspectives 2021**

Cédric BOURILLET, DGPR

M. le Président a évoqué la très violente tempête Alex dans les Alpes-Maritimes. Nous avons aussi connu un épisode cévenol de moindre intensité et plus en tête de bassin, dans le département du Gard.

Une certaine activité volcanique est constatée dans les territoires d'outre-mer. En Martinique, la Montagne Pelée a repris de l'activité sans franchir de seuil inquiétant. La Soufrière en Guadeloupe reste à un niveau de vigilance modéré.

L'été a été très sec. Cela augure de conséquences à moyen terme sur le retrait de gonflement des argiles. Pourtant, le bilan des incendies de forêt ou autre végétation est modéré par rapport aux craintes que nous avions.

Nous avons élaboré un nouveau projet stratégique pour Vigicrues, pour les quatre-cinq années à venir.

Le Conseil de défense du 12 février dernier a décidé d'accélérer la préparation et la mise en œuvre des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations). La CMI en a validé les propositions et le cahier des charges. Sont prévues des mesures de déconcentration, de simplification de certaines étapes de procédure et de lisibilité.

Notre plan d'action ne se limite pas à cette étape de labellisation. Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), d'autres mesures d'accélération pour certains ouvrages ont été votées par le législateur. Enfin, l'Etat a décidé d'augmenter le soutien financier à l'animation des PAPI.

Nous allons démarrer en partenariat avec les collectivités le troisième volet du Plan Séisme Antilles, créé en 2007. Le risque sismique se manifestera tôt ou tard, nous devons y être préparés.

A Mayotte, un volcan sous-marin génère d'importants volumes de lave ainsi que des phénomènes sismiques en surface. Le réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA), structure s'appuyant sur un travail interministériel, agit en tant qu'observatoire dans

une démarche de suivi. Le dernier relevé océanographique, mené au cours du premier confinement, a démontré que le phénomène restait actif.

Un dispositif sur le retrait de gonflement des argiles, voté dans la loi Elan, a été traduit dans différents textes d'application portant sur la cartographie et les obligations de diagnostic lors de la construction des habitations.

- Culture du risque

Mme la Ministre de la Transition écologique Barbara Pompili a lancé mardi dernier une mission de modernisation de nos dispositifs de culture du risque. Le groupe auquel est confiée cette mission sera appuyé par le CGEDD, notamment son ingénieur Maryline SIMONÉ, et composé par ailleurs de sociologues et de journalistes. « Fred », ou Frédéric Courant, connu pour l'émission « *C'est pas sorcier* », sera chargé de l'animation de cette mission, grâce à sa pédagogie n'excluant pas la précision. En accord avec M. le Président, le travail de cette mission sera auditionné dans cette instance.

2020 aura donné l'opportunité aux collectivités de renforcer leurs compétences GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et nous avons aussi labellisé la première démarche STePRIM (stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne), l'équivalent d'un PAPI pour les risques en montagne. De la même façon, le projet est porté par la collectivité, accompagné par l'Etat et subventionné par le fonds Barnier. Nous travaillons aussi sur la démarche Amiter (mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels), soit un accompagnement des collectivités dans les territoires en mutation et exposés à des risques naturels. Elle constitue un laboratoire d'expérimentation.

Sur le site georisques.gouv.fr, un nouveau module sera mis en service sur l'obligation d'information du vendeur ou bailleur envers l'acquéreur ou le locataire sur l'exposition au risque du bien immobilier vendu ou loué. La démarche est difficile pour un particulier. L'idée vise à rassembler les informations sur georisques.gouv.fr et ainsi, lorsque l'adresse d'un bien sera saisie par un professionnel ou un particulier sur le site, un état pré rempli contenant les informations obligatoires s'affichera.

L'année 2021 préparera les assises nationales des risques naturels de 2022 et la DGPR propose que le COPRNM soit le principal animateur de celles-ci. Pour le 13 octobre prochain, la DGPR organisera une nouvelle journée thématique qui pourrait être sur le risque incendie, autre aléa fortement impacté par le changement climatique. La grande majorité des incendies étant déclenchés par négligence ou imprudence, la prise de conscience des gestes à adopter pourrait produire des effets immédiats sur la prévention des incendies.

- Réglementation

Une proposition de loi du Député Baudu a pour objet la thématique des catastrophes naturelles et leur indemnisation.

A l'initiative du Gouvernement, le projet de loi 4D « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification » de Mme la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales Jacqueline Gourault sera normalement présenté au Conseil des ministres en février.

A échéance de l'été 2021, les collectivités devront communiquer à l'Etat les systèmes d'endiguement qu'elles ont finalement retenus dans le cadre des compétences GEMAPI, afin de disposer d'autorisations simplifiées.

L'Etat envisage deux progrès complémentaires sur le thème de la vigilance. Premièrement, il s'agira de remettre à jour le cadre normatif des vigilances de façon transversale, afin de mieux déterminer le rôle de chaque acteur et de l'amener à prendre les décisions pertinentes. Deuxièmement, une application Vigicrues téléchargeable par tout citoyen donnera la possibilité de s'abonner à une alerte pour un cours d'eau déterminé, à horizon du printemps 2021 dans l'idéal.

- **Evolution du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et du Conseil de gestion du FPRNM**

Cédric BOURILLET, DGPR

Deux informations sont à retenir.

- Le Gouvernement a décidé d'augmenter considérablement les moyens dédiés au fonds Barnier, de 131,5 à 205 M€ annuels. Le fonds surconsommait ses ressources et désormais, les flux entrants et sortants devraient se compenser.
- Le cadre d'action et les principales lignes de force du fonds Barnier demeurent inchangés.

Jusqu'ici, le fonds Barnier était extrabudgétaire et sans personnalité juridique. Il devient un crédit au budget général de l'Etat. La conséquence sera une meilleure stabilité juridique et une diminution des étapes administratives préalables.

L'intégration du FPRNM au budget de l'Etat se tient à droit constant, avec une phase transitoire de reprise des engagements antérieurs au 01.01.21, de type techniques ou complémentaires. Un amendement voté au Parlement sur proposition du Gouvernement permet aux nouveaux projets de bénéficier, au-delà des 205 M€, d'un volume suffisant de reprise de crédits, afin de rattraper l'existant sans mobiliser les flux entrants. Il tient l'engagement pris auprès des collectivités.

J'attire votre attention sur deux mesures budgétaires votées dans le cadre du PLF 2021 :

- La mesure « BBB » (« Build Back Better »), en faveur d'une reconstruction plus solide après la catastrophe.
Une expérimentation au sein d'un département, peut-être les Alpes-Maritimes, cherchera à mutualiser les financements des assureurs et du fonds Barnier. L'idée consiste à profiter de l'argent nécessaire à la reconstruction pour opérer simultanément une réduction future des vulnérabilités.
- La mesure « RVPSA »
Elle donne la possibilité pour les projets des collectivités de mobiliser le fonds Barnier dans le cadre de la vulnérabilité aux séismes.

Enfin, le soutien du fonds Barnier aux travaux menés par les collectivités dans le cadre du Plan Séisme Antilles est garanti jusqu'en 2027.

Anne MANGENEY, IPGP

Je souhaiterais savoir quels sont les moyens de financement du fonds Barnier. Existe-t-il des appels d'offres ? Comment sont mobilisés les chercheurs en interaction avec les acteurs en charge de l'évaluation des risques ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Je propose de distribuer à l'ensemble des membres du COPRNM notre plaquette pédagogique sur les modalités d'accès au fonds Barnier.

Le principal poste de dépenses du fonds Barnier concerne l'appui aux collectivités dans des démarches de type PAPI. Sa logique n'est pas celle d'un appel d'offres mais de la conformité à un cahier des charges, laquelle permet la labellisation d'un projet porté par les collectivités et bien sûr son financement par le fonds Barnier.

La deuxième ligne de dépenses du fonds concerne des actions de délocalisation ou expropriation, mesures plutôt individuelles pour des personnes habitant des biens exposés à des dangers graves menaçant la vie humaine ou sévèrement endommagés à plus de 50 %. Ceci explique l'enveloppe de 50 M€ votée par le Parlement pour les trois vallées touchées par les inondations dans les Alpes-Maritimes.

Le troisième poste de dépense, beaucoup plus léger, concerne le soutien aux travaux individuels des particuliers, jusqu'à 80 %, et correspond à une annonce du Président de la République lors de son déplacement dans l'Aude en 2018.

Anne MANGENEY, IPGP

Le rassemblement des différents acteurs est une quête de longue date pour le COPRNM. Le REVOSIMA, au sein duquel nous sommes actifs, porte l'innovation de réunir les ministères, les chercheurs impliqués sur le terrain et les autres acteurs. Lors de ma participation à la CMI, nous avons constaté un problème de flux d'information entre les assureurs, les constructeurs et les fabricants de cartes de risques exploitables. Existerait-il un moyen de favoriser ce genre de regroupement ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Si je reformule : Comment le fonds Barnier peut contribuer à démultiplier les bonnes pratiques permettant aux chercheurs d'éclairer les actions mises en place, mais aussi de réunir sur des questions plus opérationnelles la recherche et les autres acteurs ?

D'un côté figure l'appui financier du fonds Barnier aux actions opérationnelles. De l'autre, il s'agit de la fédération des acteurs. Le REVOSIMA que vous citez dépasse très largement le fonds Barnier, car le ministère de la Recherche y est très impliqué.

Nous sommes très favorables à l'éclairage des expertises par la recherche. Par exemple, notre travail sur les risques d'origine glaciaire et périglaciaire nécessite une intervention majeure de la recherche.

François GIANNOCCARO, IRMA

Je souhaiterais interroger la possibilité de rendre éligibles au fonds Barnier des actions mises en œuvre par des associations, ayant pour objet de développer la culture du risque sur le territoire, comme le Cyprès basé à Martigues, ou l'IRMA qui a un statut associatif.

Cédric BOURILLET, DGPR

L'éligibilité au fonds Barnier en l'état actuel du droit est exclusivement ouverte aux collectivités, à l'Etat et aux particuliers ayant des travaux prescrits.

En revanche, cela n'empêche ni l'Etat ni les collectivités d'apporter un soutien au réseau associatif. Par exemple, l'un des volets des PAPI concerne la culture du risque et permet par ricochet de subventionner des actions de ces associations.

Valérie LACROUTE, Maire de Nemours

Nemours, ville de 13 000 habitants en Île-de-France, avait subi des inondations très importantes en 2016, dépassant de 40 cm la crue historique de 1910. J'ai initié avec les autres maires de mon territoire la construction d'un Epage pour faire face à la crue du Loing. Nous serons amenés à solliciter le fonds Barnier.

III. Suites de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre**○ Point d'information sur l'évènement et ses conséquences****Matthias PALUSZKIEWICZ, DDTM 06**

Le 2 octobre 2020, nous avons subi un évènement météorologique et hydrogéomorphologique majeur dans les Alpes-Maritimes. Je vais vous présenter la méthodologie de retour d'expérience, démarrée dès le lendemain des crues.

Au niveau météorologie, les cumuls pluviométriques de cette tempête Alex sont très importants. Jusqu'à 90 millimètres en une heure ont pu être mesurés au sol. Sur l'ensemble de l'épisode – douze heures – entre 500 et 600 mm ont été mesurés au sol sur les trois vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya. Nous sommes sur des ordres de retours très extrêmes, entre 500 et 1 000 ans, pour ces vallées.

Au niveau de l'hydrologie, les vallées de la Tinée et de la Vésubie, affluents du fleuve Var, ont été très rapidement saturées. Par concomitance, le Var a subi une crue majeure, en comparant avec la crue de référence de 1994. L'Estéron a un peu moins réagi, ce qui a évité une crue centennale du Var amont qui aurait pour conséquence d'inonder toute la zone Nice-Ouest.

Concernant la vigilance, l'indicateur rouge pluie-inondation était activé dès la veille. Les cumuls radars ont un peu sous-estimé la nappe d'eau.

Nous sommes face à un épisode géomorphologique d'ampleur. Un élargissement du lit des cours d'eau par endroits par un facteur multiplicatif de 10 et un transport solide important avec des matériaux de plusieurs mètres de diamètre charriés par les cours d'eau ont été constatés. De forts

exhaussements du cours d'eau ont par exemple débouché sur le comblement d'un pont sur quatre mètres de hauteur. La spécificité de l'évènement réside dans une très forte contribution de toutes les têtes de bassin.

Dès le lendemain, des données Pléiades ont été collectées et des survols par hélicoptère ont été effectués par le CEREMA. Un vol pour l'acquisition d'un LIDAR a eu lieu les 5 et 6 octobre. Deux semaines après l'évènement, des levés de laisses de crues ont été réalisés par un géomètre à Breil-sur-Roya.

Deux volets distincts du RETEX technique ont été actionnés :

- En hydrologie, pilotée par le CEREMA, le programme international HyMeX a été déployé dans le but d'améliorer la compréhension du cycle de l'eau en Méditerranée et les conséquences sur la prévision des risques hydrométéorologiques,
- En géomorphologie, pilotée par le service RTM de l'ONF, une carte des intensités a été produite, révélant l'impact de l'évènement sur le territoire à un instant t, ainsi qu'une carte d'exposition du bâti.

En conclusion, nous déclarons que le département nécessite un réel suivi des cours d'eau. Aujourd'hui, seul le Var est suivi par le SPC. Des discussions se tiennent autour de l'ajout d'un troisième volet sur la partie géologique et géotechnique. Un RETEX est mis en place au niveau national.

Pascale POUPINOT, Agence Urbanisme Oise les Vallées

Existe-t-il un retour d'expérience sur les réseaux ? Nous avons surtout parlé du bâti.

Cédric BOURILLET, DGPR

Oui. Nous sommes en contact avec nos collègues des transports, comme le réseau ferroviaire, afin de reconstruire mieux.

- **Premières pistes pour la mise en œuvre du « Reconstruire plus résilient » (BBB)**

Mayeul de DROUAS, DGPR

- Retour du groupe de travail BBB du COPRNM

Le premier levier identifié pour réduire la vulnérabilité consiste à renforcer le rôle des assureurs, ce à quoi nous travaillerons en 2021. En deuxième vient la mobilisation du secteur de la construction, pas toujours sensibilisé à la reconstruction résiliente. Là aussi nous discuterons avec ces acteurs, afin d'identifier le vecteur le plus adapté à des actions de sensibilisation. Troisièmement, ce groupe de travail estime intéressant de travailler différemment avec les associations et collectivités.

- Projet d'expérimentation proposée à partir de 2021

Le dispositif législatif permet effectivement de mener une expérimentation de la vulnérabilité dans les Alpes-Maritimes, une action plus rapide à mettre en œuvre.

IV. Journée internationale de réduction des catastrophes du 13 octobre

- **Retour du groupe de travail « Journée du 13 octobre »**

Myriam MERAD, AFPCN

Le principal évènement 2020 fut la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe, organisée par la MIAM « Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranée » et le Cyprès. Une publication a eu lieu aux Annales des Mines.

Les décisions prises par nos membres sont :

- recenser les initiatives et les actions de nos membres et accroître leur visibilité sur le site de l'AFPCN,
- organiser deux autres journées thématiques autour du 13 octobre : la gouvernance participative et délibérative pour construire une prévention des catastrophes majeures, et les crises et catastrophes à temporalité longue,
- renforcer les liens internationaux, notamment avec l'UNDRR,
- favoriser les partenariats public-privé autour des actions du 13 octobre.

- **Perspectives pour les ANRN 2022**

Sylvie GRECIET, MTES

Les ANRN constituent le grand rendez-vous de la prévention des risques et rassemblent près d'un millier d'acteurs : élus et collectivités, associations, scientifiques, professionnels de la construction et des assurances, services de l'Etat. L'enjeu de cette rencontre réside dans le partage des savoirs, dans le but de réduire les effets des catastrophes et la vulnérabilité des personnes et des biens. Elle se déroule traditionnellement en mars mais la prochaine date est pressentie le 13 octobre 2022.

Le fil rouge des ANRN 2019 à Montpellier s'intitulait : « l'adaptation des territoires pour une société plus résiliente. » 90 % des participants se sont déclarés satisfaits des Assises par rapport à leurs attentes, soit :

- un état des lieux de la politique de l'Etat en matière de prévention des risques,
- des échanges avec tous les profils d'intervenants,
- la mise en réseau et le partage d'expérience.

Parmi les pistes d'amélioration pour 2022, figurent une place plus importante pour le retour d'expérience et un format innovant s'appuyant sur les outils numériques.

Le dispositif de ces Assises s'est appuyé sur un comité d'organisation (DGPR/SRNH, DREAL Occitanie, DICOM, CEREMA, AFPCN), un comité de pilotage (associations d'élus, opérateurs, associations, assureurs) et un conseil scientifique appuyé par l'IRSTEA.

Il est proposé que le COPRNM soit l'instance de préparation des ANRN 2022 et ses membres qui le souhaitent participeront aux trois COPIL trimestriels. Un appel à candidatures sera lancé à tous les membres avant le prochain COPRNM.

Anne MANGENEY, IPGP

Au risque de me répéter, j'avais constaté que très peu de chercheurs étaient intervenus aux ANRN 2016 à Marseille. Sont-ils présents au COPIL ?

Sylvie GRECIET, MTES

En effet, et de plus un représentant du conseil scientifique participait à chaque atelier.

V. Programme de travail de l'Observatoire national des risques naturels pour 2021

Béatrice MICHALLAND, CGDD

Les objectifs de l'Observatoire sont en premier lieu la mise à jour des indicateurs, sur les aléas, les enjeux, la sinistralité et la prévention. Y est associé un outil cartographique, jusqu'ici Carmen, qui ne semble plus être d'actualité. Les données sont mises à disposition sur georisques.gouv.fr, site qui fera l'objet d'une refonte.

En 2021 sera préparée l'enquête ESER 2022 le sentiment d'exposition des Français aux risques naturels, incluant les risques sanitaires. Par ailleurs, un groupe de travail examinera la mise en réseau des observatoires locaux. Enfin, seront menées des réflexions autour de la base de données des évènements.

Pascale POUPINOT, Agence Urbanisme Oise les Vallées

Ces données sont-elles en *open data* ?

Béatrice MICHALLAND, CGDD

Elles sont toutes téléchargeables.

Anne MANGENEY, IPGP

Le travail de rapprochement entre les observatoires locaux et nationaux a-t-il été mené ?

Laure TOURJANSKY, DGPR

Le portail georisques.gouv.fr a pu intégrer celui de l'ONRN. Nous allons vers une meilleure capitalisation sur georisques.gouv.fr de toutes les données relatives à l'aléa.

François GERARD, AFPCN

J'attache une grande importance à la base de données des événements. Ma recommandation consiste à offrir à l'utilisateur un accès permettant d'identifier très rapidement l'évènement.

Béatrice MICHALLAND, CGDD

La base actuelle contient certes des limites.

VI. Projet de livre blanc de l'AFPCN sur la prévention des risques naturels

François GERARD, AFPCN

L'AFPCN a été créée en 2000, ce livre blanc célèbre son vingtième anniversaire. Un livre blanc est un rapport destiné à présenter des informations concises sur un sujet complexe tout en suggérant des principes d'évolution. Il a pour objectif de faciliter ou d'orienter des prises de décision.

Ce projet a été validé par notre Assemblée générale de septembre 2020. Le livre blanc a vocation à s'adresser à tous les acteurs de la gestion des risques, ce qui nous impose une approche participative, notamment en dialogue avec la DGPR.

Nous partons de l'état de la prévention des risques en 1999 pour mesurer son évolution jusqu'en 2020. Que peut-on faire collectivement pour améliorer encore la gestion des risques ? Nous recourrons à des webinaires afin d'entendre tous les participants.

Actuellement nous sommes dans la phase d'analyse et de questionnement. Nous préparons un évènement pour le T2 2021. Lors de nos échanges, nous utiliserons la méthode « SWOT », soit l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.

VII. Propositions de mobilisation des membres du COPRNM

- **Renouvellement des membres de la CMI (point soumis au vote)**

Sybille MULLER, DGPR/SRNH

Nous avons engagé la modernisation de la CMI, car la circulaire de 2011 qui la régissait est désormais obsolète, en particulier sa composition et son fonctionnement. Deux documents cadres réaffirment la gouvernance nationale et la gouvernance de chaque bassin dans la politique de prévention. Le rôle de la CMI y est aussi actualisé, via notamment la déconcentration des PAPI au niveau des bassins.

Ces documents s'accompagnent d'un règlement intérieur. La CMI est coprésidée par les Présidents du COPRNM et du CNE, ou leurs représentants. Cependant, la composition a été resserrée avec la suppression de deux collègues, (celui du CNE et du COPRNM). La CMI regroupe ainsi 45 membres et 39 suppléants à ce jour. Nous avons souhaité doubler le nombre d'élus au collège des collectivités territoriales, afin de donner une place à chaque Président d'instance de labellisation au niveau bassin. S'y ajoutent un collège de la société civile, un collège de personnalités qualifiées et un collège de l'Etat. Les membres du COPRNM et du CNE sont repositionnés dans les autres collèges, conservant leur droit de vote.

Cette nouvelle composition a été présentée à la CMI du 9 décembre, qui a émis un avis favorable, avec une réserve sur la place des qualités des associations des élus.

La déconcentration de la labellisation des PAPI aux bassins en 2021 est un évènement majeur : tous les PAPI inférieurs à 20 M€ sont concernés.

Nous vous proposons de délibérer sur les membres du COPRNM qui siégeront à la CMI. Le CNE nous a précédés dans cet exercice.

La délibération que nous vous proposons est la suivante :

Le COPRNM prend acte du renouvellement de la composition et du fonctionnement de la Commission Mixte Inondation, dont les documents cadres et le RI ont été approuvés en séance du 9 décembre 2020, se félicite de son lien étroit avec la Commission, désigne comme représentants du COPRNM à la CMI les personnes suivantes :

- *Au collège des personnalités qualifiées :*
M. Philippe ESTINGOY, AQC
Mme Pascale POUPINOT, Agence Urbanisme Oise les Vallées
M. Ludovic FAYTRE, Institut Paris Région
Le Président du Conseil d'administration de la CCR ou son représentant

- *Au collège de la société civile :*
M. Philippe LAGAUTERIE, FNE
Mme Myriam MERAD, AFPCN
Mme Sylvette PIERRON, IFFO-RME
Madame Sarah GERIN, Missions Risques Naturels avec, en tant que suppléant, M. Christophe DELCAMP, Directeur adjoint des assurances dommages de la Fédération française de l'assurance (FFA)

Anne MANGENEY, IPGP

Je n'ai vu aucun chercheur spécialiste des inondations au sein de toute la gouvernance.

Laure TOURJANSKY, DGPR

Notre travail de renouvellement de la CMI vise à rester au plus près de son fonctionnement historique. La recherche est présente au COPRNM, mais pas nécessairement à la CMI. Nous cherchons un noyau commun entre COPRNM et CNE, sans dupliquer les instances.

Freddy VINET, Université de Montpellier

Des chercheurs sont présents, comme Myriam MERAD, mais pas ès qualités.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je prends note de la remarque sur la gouvernance.

Je soumetts donc cet avis au vote.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

L'avis est adopté à l'unanimité.

○ **Réunions thématiques proposées aux membres du COPRNM**

Laure TOURJANSKY, DGPR

Le 10 décembre a été organisée une présentation du site georisques.gouv.fr, notamment pour les notaires et aménageurs, mais tous les membres du COPRNM y étaient conviés. Nous avons consulté les opérateurs de l'État sur le travail commun mené sur chaque risque. Il en résulte des feuilles de route thématiques des opérateurs de l'État, que nous présenterons lors d'une journée thématique.

Freddy VINET, Université de Montpellier

Pour le fonds Barnier, est-ce que le taux de ponction sur les primes additionnelles - 12 % - est modifié ? Comment sont financées les ressources supplémentaires ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Le taux n'est pas modifié.

La séance est close à 12 heures 30.